

Légation de Suisse
à Bordeaux-

Installation à Bordeaux.

11 Bordeaux, le 7 Septembre 1914-

11 rue du Commandant Arnould-

1/14-

113

*In Circulation
15. IX. 1914*

POLITISCHES DEPART.

+ 15-SEP-1914

N^o 33. IX. 6. 3.

Monsieur le président,

Comme je n'avais pas vu M. Poincaré depuis le début de la guerre, j'ai pris prétexte de mon installation à Bordeaux pour lui faire demander hier une audience lorsqu'il disposerait de quelques instants de liberté. Il m'a fait aussitôt savoir qu'il me recevrait cet après-midi à 4 heures. Le Président est installé à quatre ou cinq minutes de notre propre installation; nous sommes séparés par la cathédrale; il occupe le luxueux palais qui servait de résidence à l'archevêque de Bordeaux avant la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

J'ai remercié le président de toutes les facilités que nous avons reçues des chemins de fer français et notamment du P L M pour le transport de nos mobiliers et de nos indigents, puis des facilités qui nous ont été et continuent à nous être accordées par l'administration française pour le transport de nos céréales. - La conversation a alors tourné vers la politique et M. Poincaré m'a demandé si j'avais connaissance d'un bruit parvenu ce matin aux Affaires Etrangères d'après lequel l'Allemagne aurait sommé hier la Suisse de lui livrer passage vers Pontarlier, et d'après lequel la Suisse aurait naturellement répondu par un refus. Cette nouvelle ne provient pas de M. Beau, et M. Poincaré la considère comme un "racontar". J'ai répondu que je ne savais pas le premier mot de cela et que je n'en croyais pas le premier mot. Le Président considère de son côté que l'Allemagne a autre chose à faire maintenant que de mettre contre elle un nouveau pays. Il ne comprend pas le cynisme avec lequel M. de Bethmann Hollweg s'est exprimé sur la valeur des traités et du droit; Bethmann est un financier, bourgeois, pacifique; ces gens là deviennent des moutons enrégés et perdent le nord quand ils sortent de leur élément. - En ce qui concerne les relations austro-italiennes, qui doivent intéresser la Suisse puisqu'elle a déjà l'incendie sur trois de ses frontières et ne doit pas désirer que le feu s'allume sur le quatrième côté, le Président est d'avis

Monsieur
Monsieur Hoffmann, Président de la Confédération,
Chef du Département Politique fédéral,

B E R N E.

127

JAF

52

BAR

Dodis



que l'Italie ne pouvait pas marcher avec l'Autriche contre la France et l'Angleterre; l'opinion publique ne l'aurait pas supporté. D'autre part si l'Italie demeure actuellement neutre, c'est qu'elle est militairement et maritiquement en assez mauvaise posture; elle n'est pas trop en état de faire une grande guerre. Il y a eu quelques tentatives de marchandages; l'Italie n'a pas osé demander, comme on l'a prétendu, un morceau de Tunisie comme prix d'une alliance avec la France; hier un attaché italien à Bucarest ou autre pays de ce genre a dit à un agent français que l'Italie marcherait immédiatement si la France offrait Nice; jamais la France ne cédera de son territoire pour avoir le concours de l'Italie. - D'autre part, si l'Autriche est hors de combat et les défaites près de Lemberg la mettent en mauvaise posture, les Italiens iront prendre leur part de curée. La Suisse peut absolument compter que, si des tractations ont lieu à cette occasion soit avant soit après une action italienne dans le Trentin ou à Trieste, le Gouvernement français veillera absolument et catégoriquement à ce que l'irrédentisme italien ne vise pas plus le Tessin ou les Grisons que Nice. La France est garante de la neutralité suisse comme elle l'est de la neutralité belge; elle connaît ses devoirs, elle les remplira et veillera à ce que l'Italie respecte le droit public européen avant, pendant et après la crise. M. Poincaré est d'ailleurs convaincu que, dans sa situation militaire actuelle, l'Italie a infiniment plus peur qu'elle en a envie de toucher à la Suisse. La neutralité de la Suisse est d'ailleurs un fait séculaire, une politique nationale voulue par le peuple suisse tout entier qui a dû souffrir pour en assurer le maintien; cela n'est pas une création artificielle de la diplomatie: la Suisse n'a plus à faire son apprentissage comme la Belgique; on le sait et la Suisse récolte aujourd'hui dans le respect de tous le bénéfice des dépenses et des efforts qu'elle a dû s'imposer pendant la paix.

Le Président m'a aimablement autorisé à revenir le voir.

Notre installation est à peu près achevée. Nous sommes fort à l'étroit dans un petit rez-de-chaussée dont le mérite est d'être tout-à-fait au centre de la ville, d'être assez bien meublé et de posséder des installations de toilette excellentes, chose rare à Bordeaux où, paraît-il, on n'aime pas l'eau outre mesure. - Il

a fallu payer par mois une somme égale au loyer annuel; c'est, paraît-il, le tarif qui tend peu à peu à s'établir. - Quelques riches Bordelais ont mis leurs maisons à la disposition du gouvernement, entre autres notre compatriote M. de Luze, qui est désolé de loger les Belges au lieu de m'hospitaliser. Sa nièce Mme Cruse née de Luze a eu la bonté de nous recevoir chez elle au château de Rivière pendant que nous nous installions; je l'ai rencontrée par hasard à l'hôpital protestant où je m'étais rendu au petit bonheur dans la pensée que j'y trouverais des Bordelais de connaissance. J'aurais dû télégraphier à M. de Luze la veille plutôt qu'à notre Consul M. Jäggi, qui, soit dit entre nous, est un ahuri; il avait perdu la tête entre l'arrivée de sa fille et le déchargement de blé de l'Atherstone; il ne sait même pas que le président de la Confédération est le chef du Département politique et refusait de télégraphier pour les blés au Département parce que les télégrammes reçus étaient signés du président.

Jusqu'ici nous n'avons pas de lettres ni de journaux de Suisse, ni des Consuls, sauf de celui de Béziers, qui a accusé réception du télégramme annonçant notre installation à Bordeaux; M. Bühler ajoute qu'il a été avisé de la nomination de son frère comme consul et de lui comme vice-consul; il remercie en excellents termes. Je suppose que les commissions de ces messieurs sont en route et vont nous parvenir. Je suppose aussi que Vous avez fait part aux autorités fédérales et cantonales, ainsi d'ailleurs qu'au public, de notre transfert à Bordeaux, avec invitation d'envoyer les correspondances ici (11 rue du Commandant Arnould) et non plus à Paris.

Bonne note a été prise du mode de transmission des correspondances par l'intermédiaire du Consulat de Lyon. 0000

J'ai dépensé 3000 francs pour deux mois de loyer (1500 francs par mois) et remis 1000 francs d'avance à M. Genillard comme fonds de caisse. Il a fallu acheter des bureaux fermant à peu près convenablement et divers meubles. Si Vous pouvez me rembourser de ces avances et m'envoyer par exemple 5000 francs, je ne refuserai pas, mais je puis vivre sans cela car mon banquier parisien a ouvert une succursale à Bordeaux et pourvoit à nos besoins; mes collaborateurs logent avec moi; mon domestique Jean Porret (votre dernier courrier de cabinet) et sa femme logent en face et font nos repas.

La plupart de mes collègues ne connaissant personne ici, sont assez à plaindre. Il en est de même des membres du Gouvernement, directeurs généraux de ministères et d'une nuée de fonctionnaires; tout ce monde vit dans une promiscuité complète au cabaret; on y coudoie M. Ribot et sa femme, MM. Briand, Jules Guesde, M. et Mme Thomson, entrelardés d'ignobles journalistes à tête de vautours et de femmes plâtrées en quête d'affaires; devant les cafés sont assis de graves membres du Conseil d'Etat ou de la Cour des Comptes, des civils déguisés en militaires, des financiers suspects et sans doute aussi beaucoup d'honnêtes gens. L'atmosphère politique est bien moins tendue à Bordeaux qu'à Paris; c'est le midi bon enfant et peu guerrier; les "Français de France" comme dit le Marseillais d'une chanson de Deroulède, habitent déjà un peu au nord de Bordeaux. - Quant à la température, elle est marocaine.

Agreez, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre de Suisse:

